



المملكة المغربية  
Royaume du Maroc  
رئيس الحكومة  
Le Chef du Gouvernement



المرصد الوطني للتنمية البشرية  
المركز الوطني للتنمية البشرية  
Observatoire National  
du Développement Humain

## TERMES DE RÉFÉRENCES

RÉFÉRENCE	Consultation n° 01/ONDH/2023
OBJET	Recrutement d'un(e) consultant(e)
TITRE	Contrat de services relatif au volet informatique de saisie, de suivi et de contrôle des données du panel de ménages, vague 2023
PROJET	Enquête Panel de ménages ONDH
LIEU	Rabat

## **1. Contexte et objet de la consultation**

Pour accomplir sa mission d'évaluation des politiques publiques de développement humain, l'ONDH a mis en place, en 2012, un panel de ménages consistant en un échantillon représentatif de ménages qui seront suivis dans le temps par des enquêtes longitudinales portant sur les différentes dimensions du développement humain.

Ce projet novateur, mis en œuvre pour la première fois au Maroc, a nécessité le recours à des experts nationaux et internationaux dans différents domaines scientifiques et techniques relatifs aux panels de ménages.

Les travaux effectués lors de la préparation et de l'exécution de l'étude expérimentale réalisée par l'ONDH pour tester les outils méthodologiques, organisationnels et de mise en œuvre du panel de ménages, ont conclu à la faisabilité de la collecte des données d'enquêtes par la méthode CAPI consistant à saisir, directement sur micro-ordinateur, les réponses des personnes enquêtées. Ainsi, l'ONDH a réalisé la collecte des données par la méthode CAPI de la première vague en 2012 du panel de ménages ONDH suivie par les passages de 2013, 2015, 2017 et de 2019.

La conception et la mise en œuvre des applications informatiques permettant cette démarche ont nécessité le recours à une expertise pointue afin de garantir la réussite de l'opération. En effet, la collecte des données des vagues successives en 2012, 2013, 2015, 2017 et en 2019 du panel de ménages ONDH a nécessité des développements des outils techniques et informatiques, en plus, le suivi des ménages et membres de ménages qui auraient changé de résidence entre le passage de la première vague et celui des vagues suivantes, tout en assurant les liens de référence nécessaires entre les données des différentes vagues.

Le contrat, issu de la présente consultation, fait suite aux travaux réalisés lors des vagues précédentes du panel de ménages ONDH.

**Par le présent contrat, le (la) consultant (e) s'engage à apporter, pour une durée limitée, son assistance technique à la réalisation des travaux et tâches spécifiés ci-dessous relatifs à la conduite de la 6<sup>ème</sup> vague du panel I et la 3<sup>ème</sup> vague du panel II de l'enquête Panel de ménages qui a été étendu à un échantillon de 16500 ménages représentatif au niveau régional par milieu de résidence, et ce à partir de 2017.**

Ce 6<sup>ème</sup> passage de l'enquête panel de ménages 2023 couvre environ 19349 ménages. Les deux panels (I et II) seront gérés d'une façon intégrée lors de l'exécution du passage de 2023 comme l'a été en 2019.

## **2. Consistance des travaux et tâches du Consultant (e)**

Dans le cadre du contrat issu de la présente consultation, le/la consultant(e) s'engage, en premier lieu, à prendre part à toutes les activités entreprises au sein de l'ONDH en relation avec cette enquête Panel de Ménages de 2023 (réunions à l'ONDH et avec des partenaires nationaux et internationaux en relation avec le panel de ménages, contribution à l'encadrement des cadres de l'ONDH, les enquêteurs, les contrôleurs, et les experts des BET en charge de l'enquête sur le terrain).



Les tâches du consultant(e) sont réparties en 3 phases et porteront sur :

**Phase 1 :**

- Participation aux travaux de finalisation du questionnaire de la vague 2023 ;
- Mise en service d'un serveur FTP au sein de l'ONDH qui va héberger l'application de saisie et les données collectées sur le terrain. Ce serveur FTP sera utilisé pour la synchronisation des données via l'application Cspro depuis le terrain vers l'ONDH et la mise à jours de l'application de saisie depuis le serveur vers les contrôleurs et les enquêteurs ce qui permettra un suivi et un traitement centralisé et en temps réel des données collectées ;
- Actualisation, en concertation avec l'informaticienne de l'ONDH, de la maquette de saisie spécifique au questionnaire adopté pour la réalisation de la collecte des données, selon l'approche CAPI, de la vague 2019 de l'enquête panel ;
- Actualisation, en concertation avec l'informaticienne de l'ONDH, des applications : contrôleur et d'export de données sous format SPSS ;
- Actualisation, en concertation avec l'informaticienne de l'ONDH, des manuels d'instructions des applications informatiques CAPI (enquêteur, contrôleur);
- Veiller, en concertation avec l'informaticienne de l'ONDH, sur l'intégration des différents tests de cohérence entre les différents modules pour l'amélioration de la collecte des données de l'enquête panel de ménages ;
- Réaliser une formation, au profit des experts des BETs retenus concernant les applications informatiques développées par le/la consultant(e) ;
- Assurer la supervision et assistance à la formation qui sera assurée par l'expert informaticien de chacun des BETs (volet informatique) au personnel d'enquête au niveau des BETs ;
- Contribuer à l'évaluation des rapports de la phase1 de chacun des BETs ;
- Encadrer des cadres de l'ONDH à l'administration du serveur FTP et à la maintenance et la mise à jour des applications développées dans le cadre de l'enquête panel et à leur appropriation.

**Phase 2 :**

Selon les CPS relatifs aux marchés des BETs, la phase 2 concernant la collecte des données par chacun des BET est subdivisée en deux sous-phases :

- Sous-phase 2.1 : Collecte des données de 40% de l'échantillon ;
- Sous-phase 2.2 : Collecte des données des 60% restants de l'échantillon.

**Le/La consultant(e) doit assurer pour chacune des deux sous-phases, les tâches suivantes :**

- Suivi quotidien de la réalisation des travaux de collecte et de contrôle des données sur le terrain (applications CAPI) ;
- Finalisation des applications de saisie, de suivi et de contrôle des données, en fonction des difficultés éventuelles qui peuvent être rencontrées durant la collecte et l'apurement des données par les BETs ;
- Vérification des fichiers de données envoyés, au fur et à mesure, par les BETs chargés de la collecte des données et génération continue des messages d'erreurs, le cas échéant, pour que les équipes de terrain puissent les corriger rapidement ;



- Suivi des ménages incomplets, non enquêtés et des déménagements au fur et à mesure, de la collecte des données sur le terrain et génération des fichiers pour leur suivi chaque semaine ;
- Suivi et évaluation des travaux de correction des erreurs par les équipes de terrain et la cellule du suivi de chacun des BETs ;
- Evaluation, en tandem avec l'équipe de l'ONDH, de la qualité des données collectées sur le terrain par ménage ;
- Mise à la disposition de l'ONDH des fichiers SPSS des données collectées à la fin de chaque semaine permettant un suivi efficace et optimal des travaux de terrain ;
- Supervision informatique, en étroite collaboration avec l'ONDH, des travaux d'apurement des fichiers de données collectées au niveau de chacun des BETs ;
- Maintenance des applications mise en ligne sur le serveur de collecte des données ;
- Contribution à l'évaluation des rapports des sous-phases 2.1 et 2.2 de chacun des BETs.

### **Phase 3 :**

- Contribution, en tandem avec l'équipe de l'ONDH, au suivi des travaux d'apurement final des fichiers de données collectées par les BETs ;
- Contribution, au siège de l'ONDH et avec les responsables de l'ONDH, aux travaux de préparation des données nécessaires à l'analyse et couplage des données de toutes les vagues du panel 1 et 2 ;
- Contribution à l'évaluation du rapport de la phase 3 de chacun des BETs ;
- Une évaluation de la partie informatique du déroulement du panel de ménages.

### **3. Documents à livrer par le/la Consultant(e)**

Le/la consultant(e) est tenu de fournir à l'ONDH les livrables suivants :

#### **Phase 1:**

- Les applications développées (enquêteur, contrôleur, cellule de suivi, transfert des données de CSPRO et SPSS leurs manuels d'utilisation ;
- Les fichiers et programmes sources développés pour le transfert des données CSPRO à SPSS, la saisie, le suivi et le contrôle des données sur le terrain ;
- La partie du manuel d'instructions rédigée par le/la consultant(e) pour l'utilisation de l'application CAPI (enquêteur, contrôleur et cellule de suivi) ;
- le manuel décrivant la démarche de mise en service et de configuration du serveur FTP ainsi que le processus de synchronisation des données de l'enquête panel via Cspro ;
- Les applications CAPI développées (enquêteur, contrôleur et cellule de suivi) ;
- Les fichiers et programmes sources développés pour la saisie, le suivi et le contrôle des données sur le terrain ;
- Un rapport détaillé décrivant la réalisation des travaux et tâches spécifiés dans la phase 1 ci-dessus.

#### **Phase 2 :**

##### **Sous-phase 2.1**

- Un rapport détaillé décrivant la réalisation des travaux et tâches spécifiés dans la phase 2 (sous-phase 2.1), ci-dessus ;
- Les fichiers des données des BETs de la phase 2.1 sous formats CSPRO et SPSS ;



- Les versions actualisées des applications CAPI développées (enquêteur, contrôleur et cellule de suivi) ;
- Les fichiers et programmes sources en versions actualisés pour la saisie, le suivi et le contrôle des données sur le terrain ;
- Un fichier des ménages/individus incomplets ou non enquêtés avec les raisons.

#### **Sous- phase 2.2**

- Un rapport détaillé décrivant la réalisation des travaux et tâches spécifiés dans la phase 2 (sous-phase 2.2), ci-dessus ;
- Les fichiers des données des BETs de la phase 2.2 sous formats CPro et SPSS ;
- Les versions finalisées des applications CAPI développées (enquêteur, contrôleur et cellule de suivi) ;
- Les fichiers et programmes sources développés pour l'application serveur, la saisie, le suivi et le contrôle des données sur le terrain (versions finales).
- Un fichier final des ménages/individus incomplets ou non enquêtés avec leurs raisons.

#### **Phase 3 :**

- Un rapport détaillé décrivant la réalisation des travaux et tâches spécifiés dans la phase 3 ci-dessus ;
- Les fichiers finaux (CPro et SPSS) avec un identifiant de couplage avec les passages précédents ;
- Un chapitre rédigé par le/la consultant(e) sur l'exécution et l'évaluation des travaux de collecte des données 2023 selon la méthode CAPI.

Tous les rapports et notes devront être soumis à l'ONDH en support papier (en 3 exemplaires) et en format électronique.

#### **4. Obligations du Consultant(e)**

Le/La consultant(e) doit veiller au respect des lois et règlements en vigueur au Maroc, et s'engager à exécuter les travaux dans les règles de l'art, selon des normes et des standards professionnels élevés. Elle est tenue notamment de :

- Se conformer aux délais d'exécution cités au § 5 ci-haut ;
- Finaliser les applications informatiques avant le lancement des travaux de collectes des données sur le terrain par les BETs ;
- Prendre part aux réunions de validation des instruments d'enquête, en cas de besoin ;
- Apporter aux documents et travaux provisoires les modifications demandées suite aux procédures de suivi, de concertation ou d'approbation.

#### **5. Obligations de l'ONDH**

L'ONDH doit veiller au bon déroulement des travaux de réalisation de l'étude. A cet effet, il mettra à la disposition du consultant(e) une copie des documents de référence de cette étude, le planning prévisionnel des activités de celle-ci, ainsi que toute documentation ou information disponible dans ses services et ayant un rapport direct avec l'étude envisagée ou pouvant servir son objet.

Il facilitera également les contacts qui seront jugés utiles tant avec les BETs chargés de la collecte des données qu'avec toute autre partie qui pourrait servir l'étude.

## 6. Délai d'exécution de la consultation

Les travaux et tâches objet de la présente consultation sont étalés sur une période de neuf (09) mois, à partir de la date de signature du contrat comme précisé ci-après :

- La phase 1 : **02 mois**
- La phase 2 : **03 mois** composée de 2 sous phases :
  - Sous- phase 2-1 : **01 mois**
  - Sous- phase 2-2 : **02 mois**
- La phase 3 : **04 mois**

Les travaux de chaque phase/sous phase commenceront et seront ordonnés par un ordre de service et sanctionnés par une réception distincte.

Ce délai ne prend pas en compte les délais que se réserve l'ONDH pour la validation des travaux réalisés.

## 7. Modalité de paiement

Phases	%
Phase 1	25%
Phase 2	35%
Phase 2.1	20%
Phase 2.2	15%
Phase 3	40%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

## 8. Modalités de règlement de la rémunération

Le règlement des sommes dues au consultant(e) interviendra après réalisation des prestations de chacune des trois phases, spécifiées ci-dessus, et validation par l'ONDH des travaux effectués.

Le règlement de la rémunération du consultant(e) sera effectué par virement au compte bancaire du consultant(e).

## 9. Pénalité de retard

À défaut d'avoir terminé les prestations dans les délais prescrits, il sera appliqué au consultant(e) une pénalité par jour de **retard de 1‰ (un pour mille)** du montant du contrat. Elle sera opérée sur le montant total du contrat. Le montant total des pénalités est plafonné à 10% du montant du contrat.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au consultant(e). L'application de ces pénalités ne libère en rien la contractante de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'elle aura souscrites au titre du présent contrat.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'ONDH est en droit de résilier le contrat sans mise en demeure préalable et sans préjudice.



## **10. Secret professionnel**

Le consultant(e), est tenu d'observer pendant la durée du contrat comme après son expiration la discrétion la plus absolue à l'égard de tout fait, information et document dont elle a eu connaissance en raison de l'exercice de sa mission, sauf s'elle est autorisée, par écrit, par l'ONDH. Elle se déclare à cet égard obligé par la réglementation en vigueur en matière de secret professionnel.

## **11. Appropriation des résultats**

Les résultats des prestations de service du consultant(e), quelle que soit leur forme, seront la propriété exclusive de l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH).

## **12. Profil du consultant (e) :**

Le/la candidat (e) doit répondre au profil suivant :

- Avoir un niveau universitaire (bac + 5 minimum) dans le domaine des systèmes d'information ;
- Justifier d'une expérience confirmée dans la réalisation de missions similaires ;
- Avoir une bonne maîtrise des techniques d'enquêtes, socio-économiques, de saisie des données, d'apurement des fichiers et de compilation des bases de données d'enquêtes auprès des ménages ;
- Détenir d'une expérience confirmée dans le développement des applications CAPI ;
- Avoir une bonne connaissance et une maîtrise des questions relatives à la gestion informatique des panels des ménages ;
- Avoir une maîtrise de la langue française, la langue anglaise et/ou arabe est un atout.

La sélection du consultant(e) sera effectuée conformément aux critères mentionnés ci-dessous.

Le dossier de candidature doit être composé de :

1. Un CV reflétant le profil du candidat ;
2. Une Note de compréhension de la mission ;
3. Une offre financière tenant compte de l'IR (30% ou de la TVA (20%).

## **13. Critères d'appréciation des capacités techniques et financières des concurrents**

L'appréciation des offres des candidats sera effectuée suivant la procédure indiquée ci-après :

1.	Une note méthodologique (a)	100 points	Pondération
	• Très bonne	100 points	35%
	• Bonne	60 points	
	• Moyenne	30 points	
	• Insuffisante	05 points	
2.	Profil du consultant(e) (b)	100 points	65%
	a) Diplôme	20 points	
	• Plus de Bac +5	20 points	
	• Bac +5	05 points	
	b) Expérience dans le domaine de l'étude	80 points	
	• 05 projets similaires ou plus	80 points	
	• 04 projets similaires	40 points	
	• 03 projets similaires	20 points	
	• Moins de 02 projets similaires	05 points	

**Note Technique (NT)** = (a) x 35% + (b) x 65%

**NB** : - Tout offre ayant eu une note technique inférieure ou égale à 70 sera éliminée ;

**Note Financière (NF)** : 
$$\frac{\text{Offre financière la moins disante}}{\text{Offre financière proposée par le candidat}} \times 100$$

**Note Globale** = (NT) x 70% + (NF) x 30%

**NB** : - Le/La consultant(e) à retenir est celui qui aura la note globale la plus élevée.

#### 14. Résultat définitif de la consultation

Les résultats d'examen des offres seront affichés dans les locaux l'ONDH, sis Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation, Immeuble A2, Avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riyad - Rabat.

Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à une indemnité, si ses propositions ne sont pas acceptées ou s'il n'est pas donné suite à la présente consultation.

#### 15. Dépôt des dossiers de soumission

Les candidats(es) intéressés(es) par cette consultation voudront bien adresser leur demande à l'ONDH, sis Complexe Administratif de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation - Imm A2 - Avenue Allal El Fassi - Madinat Al Irfane - Rabat, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [mecifi@ondh.org.ma](mailto:mecifi@ondh.org.ma)

Le dernier délai de dépôt ou d'envoi des candidatures est le ..... 20 JAN. 2023 ..... à 12H00.

Fait à Rabat le ..... 06 JAN. 2023 .....

Signature du Maître d'ouvrage

Pour le Chef du Gouvernement  
et par Délégation  
Secrétaire Général  
de l'Observatoire National  
du Développement Humain

**El Hassan EL MANSOURI**